

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

**PRIX DES ABONNEMENTS :**

Un an, Saumur... 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — 10 » — 13 »  
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

**Gare de Saumur (Service d'été, 19 juin).**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.  
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).  
9 — 02 — — omnibus.  
1 — 33 — — soir,  
4 — 13 — — express.  
7 — 22 — — omnibus.

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.  
8 — 20 — — omnibus.  
9 — 50 — — express.  
12 — 38 — — omnibus.  
4 — 44 — — soir,  
10 — 30 — — express-poste.  
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

**PRIX DES INSERTIONS :**

Dans les annonces... 20 c. la ligne.  
Dans les réclames... 30 —  
Dans les faits divers... 50 —  
Dans toute autre partie du journal... 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et  
chez MM. GRASSRT, JAVAUD et MILON, libraires.

## Chronique Politique.

Le *Soir* publie un article sans signature, qui n'est pas sans importance si l'on songe à la collaboration anonyme et officielle dont on sait que ce journal est favorisé. Il s'agit de l'inauguration du tunnel cenisien et des discours qu'y prononcèrent nos deux ministres. Le *Soir* trouve que « nos ministres s'y sont montrés » bien médiocres et que leurs harangues, absolument pitoyables en la forme, sont détestables quant au fond. Pour justifier cette dernière appréciation, voici ce qu'il dit :

« L'Italie est de race latine comme la France; mais n'est-ce pas sa destinée, si elle se maintient dans sa forme unitaire, de nous gêner en Europe, en Asie, en Afrique, pour se substituer à nous et partager l'influence, le rayonnement que nous étions seuls à posséder? Cette ambition est d'autant plus naturelle de sa part, qu'au moment même où elle arrive à l'achèvement de son unité et au couronnement de ses ambitions politiques, l'Italie n'a plus en face d'elle qu'une France humiliée, appauvrie, déstituée de tout prestige. Si M. de Rémusat croit que ce sont là de bonnes conditions pour amener entre les deux peuples une alliance solide et durable, il se trompe. Qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas, nous trouverons toujours dans l'Italie une rivale jalouse de nous diminuer et préoccupée de nous remplacer. »

L'on sait que les Prussiens nous ont rendu les forts de la rive droite complètement dévastés; tout a été enlevé, jusqu'aux chambranles des portes et des fenêtres. Mais ce que l'on ne sait pas c'est que ces objets n'ont pas pris la route d'Allemagne; ils ont été vendus sur place, et il s'est trouvé des gens pour les acheter. Ces gens sont fort connus dans le pays.

Or, l'art. 247 du Code de justice militaire s'exprime ainsi: « Tout individu qui achète, recèle ou reçoit en gage des armes, munitions, effets d'habillement, de grand ou de petit équipement, ou tout autre objet militaire, dans des cas autres que ceux où les règlements autorisent leur mise en vente, est puni, par le tribunal compétent, de la même peine que l'auteur du délit. »

Les chapitres VII et VIII du même code punissent de peines variant de la mort aux travaux forcés à temps, les voleurs ou dévastateurs de la propriété de l'Etat.

Nous demandons formellement l'exécution de la loi, à l'égard des acheteurs éhontés du produit des vols de l'ennemi. Quelques rigoureux exemples faits par les conseils de guerre, ou par les cours d'assises, mettront un frein à ce hideux trafic. Les populations en seront probablement fort heureuses, car chaque jour il y a à Saint-Denis, et sur les points qu'évacuent les Prussiens, des rixes violentes, causées par les corrections que la partie saine de la population inflige à la partie gangrenée qui a eu des relations amicales avec l'ennemi.

Les journaux républicains assurent que les députés de la gauche doivent se rendre auprès de M. Thiers pour l'entretenir de la condamnation de M. Henri Rochefort, et adresser une demande collective à la commission des grâces, en faveur de leur ancien collègue.

D'autre part, on nous apprend que les anciens membres du gouvernement de la défense nationale se sont réunis pour s'entendre au sujet d'une démarche collective en faveur de leur ex-collègue Rochefort.

Le général Trochu naturellement ne sera pas au nombre de ces membres de la défense nationale.

Il se contente de la sortie... qu'il a faite contre M. Rochefort dans sa dernière lettre lue au conseil de guerre.

D'ailleurs le condamné n'y perdra rien! Depuis le siège de Paris, tout le monde sait comment le général Trochu défend ceux qui ont la bonhomie de le prendre pour protecteur.

L'un des correspondants de l'*Univers* lui communique les notes suivantes :

« Est-il vrai que tout récemment, dans une visite à Saint-Cyr, M. le ministre de la guerre, loin de faire comprendre aux jeunes élèves de cette école que plusieurs d'entre eux auraient à renoncer à des grades conférés illégalement, ait au contraire formellement promis que le « premier tiers » dans le classement de la fin d'année serait proposé d'office pour « le grade supérieur? »

« Ainsi, les élèves ou l'élève capitaine pourra sortir de l'école avec le grade illégal de chef de bataillon.

« Ce discours serait au moins étrange au moment de la révision des grades par la commission de la Chambre. S'il a été tenu, il ne reste plus qu'à « tirer l'échelle », ou... à remercier M. de Cissey. »

Il paraît, lisons-nous dans le *Soir*, que le baron de Beyens, ministre de Belgique près le cabinet de Versailles, a reçu de Bruxelles l'ordre formel de déclarer au Président de la République que la Belgique est résolue à ne laisser introduire aucun changement, au point de vue protectionniste, dans le traité de commerce existant avec la France.

Le *Courrier diplomatique* assure que le chevalier Nigra pour l'Italie, et le docteur Kern pour la Suisse, ont fait, il y a quelque temps une déclaration analogue.

Le secrétaire de la Ligue de la paix, qui tient congrès à Lausanne, affirmait, il y a quelques jours, dans une lettre au *Journal des Débats*, qu'il n'y avait rien de commun entre cette ligue et l'Internationale.

Voici la réponse :  
On télégraphie de Lausanne, 25 septembre, à l'agence Havas :

« Le congrès de la ligue de la paix a été ouvert aujourd'hui à 3 heures.

« Le président, M. Eytel, a donné lecture d'une

lettre de Mazzini, puis des adhésions de MM. Louis Blanc, Quinet, Michelet, Hénon, et de la femme Thuringe. Des rapports sur la situation de la ligue et sur l'activité qu'elle a déployée ont été lus par M. Goegg, Rollando et Mme Goegg.

« M. Lemonnier a signalé les divergences existant entre l'association internationale et la ligue; il a proposé une propagande active et la réapparition du *Journal des Etats-Unis d'Europe*.

« M. Sonneman, député de Francfort au Reichstag, a transmis le salut des démocrates allemands opposés aux annexions. Il a déploré le recul de l'esprit en Allemagne; il a ajouté que la France et l'Allemagne se tendront les mains, malgré les Bonaparte et les Bismarck. (Applaudissements modérés.)

« M. Fribourg a pris la défense de l'Internationale; il a demandé que la ligue combatte la nouvelle loi proposée à l'Assemblée nationale. Il demande que, si cette loi est adoptée, tout le monde fasse adhésion à l'Internationale.

« La souscription pour le journal a été votée.  
« Parmi les personnes assistant à la séance, on remarque Gaillard père, Martelet, Marchand, Mme P. Minck et Mme André Léo. Beaucoup de sièges dans la salle sont vides. »

### LES HOMMES D'ICI

Jugés par les hommes de là-bas.

Aix-la-Chapelle, 6 septembre.

Il eut un dédaigneux sourire, et laissa tomber le journal français.

Je le ramassai. J'avais remarqué la colonne où ses yeux s'étaient arrêtés, et j'étais curieux de savoir ce qui avait provoqué ce sourire. C'était une attaque aigre-douce contre le général Le Flô et son ambassade à Saint-Petersbourg. L'écrivain, après avoir établi sans peine l'importance hors ligne, dans les circonstances actuelles, de ce poste diplomatique, se demandait si le général Le Flô était bien l'homme d'un tel poste, et concluait le plus lestement du monde par le mot connu de Beaumarchais: « Il fallait un calculateur, ce fut un danseur qui l'obtint! »

— Vous autres Français, me dit-il, vous êtes véritablement impayables. Voilà dix mois et plus que vos journalistes font la leçon à vos généraux, leur reprochant de ne rien savoir, ni la géographie, ni la langue allemande, ni la manœuvre, ni l'administration; que sais-je! et ils ne prennent pas garde qu'eux-mêmes trahissent, chaque jour, l'ignorance profonde où ils sont des hommes et des choses de leur pays.

— Tout cela à propos du général Le Flô?  
— A propos de votre ambassadeur à Saint-Petersbourg.

— Le général Le Flô est donc, à votre avis, un bien grand diplomate?

— Je ne dis pas cela; mais je dis qu'aucun choix ne pouvait donner plus de tablature à von Bismarck. Si vous avez oublié l'histoire du général Le Flô, à Paris, nous nous en souvenons à Berlin.

— En vérité! Eh bien colonel, soyez miséricordieux, et contez-la-moi.

— Je n'y vois pas d'inconvénient.

Le colonel alluma son troisième cigare, but son troisième bock, et parla ainsi :

### HISTOIRE DU GÉNÉRAL LE FLÔ.

C'était en 1843, si ma mémoire est exacte.

Le futur maréchal duc d'Isly, alors simple général Bugeaud, gouvernait l'Algérie.

Un beau matin, il fut avisé directement par M. Guizot, ministre des affaires étrangères, que le césarewitch, grand-duc héritier de Russie, Alexandre Nicolajewitch, se proposait de faire en Algérie un voyage d'études et d'exploration.

L'empereur Nicolas — vous ne pouvez avoir oublié cela — le prenait de très-haut avec le roi Louis-Philippe, qui, à cette époque, n'osait pas encore accrédiéter près de lui le moindre ambassadeur.

Il ne pouvait donc s'agir, pour le césarewitch; que d'un incognito strictement gardé.

Néanmoins, le ministre des affaires étrangères avertissait le général Bugeaud d'avoir à se mettre aux ordres du prince voyageur, et le maréchal Soult, dans un petit billet confidentiel, lui recommandait d'attacher à sa personne « un officier qui eût à la fois de l'entregent et de la poigne, vu qu'on disait le *petit bonhomme russe* froidement aventureux, et qu'il serait souverainement ennuyeux pour le gouvernement du roi d'apprendre que le césarewitch était allé rendre à Abd-el-Kader une visite forcée! »

La recommandation du vieux Soult n'était que prudente. Abd-el-Kader, en effet, tenait campagne, et, dans ce temps-là, vous ménageait parfois d'assez vilaines surprises.

Bugeaud obéit, et, jetant les yeux autour de lui pour découvrir l'officier souhaité, les arrêta sur le chef de bataillon Le Flô. Bon choix. Choix pratique. Le commandant Le Flô, avec une dose moyenne, mais parfaitement égale, de vertus civiles et de vertus militaires, était bien l'homme qu'il fallait: ni trop politicien, ni trop troupier.

Mon Dieu! je ne vous donne pas le général Le Flô pour un Bismarck, encore moins pour un Moltke; mais c'est un esprit sagement équilibré et capable, à toute heure, d'un peu de raisonnement et de beaucoup de bravoure.

Tel quel, il plut infiniment au grand-duc héritier, qui, dès la première fois, lui dit :

— Commandant, je réclame, en Algérie, l'hospitalité que nous accordons aux officiers français quand ils nous font le plaisir de venir au Caucase. Nous partageons tout avec eux, notre table le jour, notre tente la nuit, et jusqu'à l'honneur d'aller au feu ensemble, si l'occasion s'en présente.

— Quelle occasion, monseigneur?

— La bonne, commandant, celle qu'on ne cherche pas, mais qu'on ne fuit pas non plus. Ah! je vous préviens tout d'abord que je suis très-curieux, et que, comme vos Français du Caucase, j'aime à voir les choses de près.

— Monseigneur, cela tombe à merveille, mon bataillon étant de tournée pour une reconnaissance. Nous pousserons la pointe aussi loin qu'il conviendra à Votre Altesse Impériale.

— En route! commandant.  
Il fut fait comme il avait été dit. Le césare-

witch visita vos positions les plus avancées en compagnie du commandant Le Flô, partageant sa table, couchant sous sa tente, et, à deux reprises, faisant le coup de fusil avec le bataillon.

Au retour, Alexandre Nicolajewitch distribua aux soldats et aux officiers qui l'avaient escorté les petits souvenirs que les princes ont l'habitude de laisser en pareil cas.

Il ne donna absolument rien au commandant Le Flô ; mais, lui tendant la main :

— Commandant, vous avez en moi un camarade qui ne vous oubliera de sa vie. Ecrivez-moi souvent, et je vous donne ma parole de prince que pas une de vos lettres ne restera sans réponse.

Et c'est ainsi que pendant cinq années, de 1843 à 1848, une correspondance suivie s'établit entre un obscur officier français et le futur empereur de toutes les Russies. On s'écrivait et on se répondait tous les mois, régulièrement.

Vint la révolution de Février. Lamartine, membre du gouvernement provisoire et ministre des affaires étrangères, était fort soucieux du côté de la Russie. Il voulait obtenir d'elle, vite et vite, la reconnaissance de la nouvelle République pour deux raisons : la première, parce que cela importait au maintien de la paix générale ; la seconde, parce que si le czar Nicolas qui, pendant près de dix-sept ans, s'était fait tant prier avant d'accorder à Louis-Philippe une sorte de reconnaissance chagrine ; si ce même czar, dis-je, reconnaissait la République ouvertement et de plain-pied, cela constituait pour lui, Lamartine, un assez joli triomphe diplomatique.

Le chantre d'Elvire, à ce que l'on prétend, était encore plus sensible à cette seconde raison qu'à la première.

Mais comment s'y prendre ? Et qui envoyer à Saint-Petersbourg ? L'accueil que le baron de Barante, cet ambassadeur *in extremis* de la monarchie de Juillet, y avait rencontré, n'était guère encourageant.

Lamartine parlait à tout le monde de son désir et de ses perplexités. Si bien que, voyant entrer chez lui le maréchal duc d'Isly, il lui cria assez à l'aventure :

— Maréchal, mon cher maréchal, vous qui, dit-on, savez si bien chercher et trouver des hommes, trouvez-moi donc un ambassadeur pour Saint-Petersbourg !

— Eh ! eh ! fit le maréchal, vous pouvez vous adresser plus mal qu'à moi, monsieur le ministre.

Et l'illustre Bugeaud raconta à Lamartine ce que je viens de vous raconter à vous-même.

— Je n'oserais affirmer, dit-il en terminant, qu'il y a dans Le Flô l'étoffe d'un de Lyonne ou d'un Talleyrand ; mais c'est un esprit droit et un caractère honnête. Si cela vous suffit....

— Si cela me suffit ! Je vous en prie, mon cher maréchal, courez, courez vite, et amenez-le-moi.

— Volontiers, mais pas avant de vous avoir prévenu qu'il y aura peut-être un obstacle aux vœux que vous avez sur lui. Le Flô n'est que colonel.

— Oh ! qu'à cela ne tienne ! Nous en ferons un général.

Dès le lendemain, le colonel Le Flô était créé général de brigade, et, huit jours après, le *Moniteur* l'appelait à l'ambassade de Saint-Petersbourg.

Je n'ai pas à vous apprendre comment le nouvel ambassadeur avait obtenu sans peine la reconnaissance officielle de la République française ; mais ce que vous ignorez peut-être, c'est que ce fut le grand-duc héritier en personne qui, prenant par la main son « camarade » Le Flô, voulut le présenter dans les salons aristocratiques, dont les portes s'étaient systématiquement fermées devant M. le baron de Barante.

Le colonel s'était levé :

— Comprenez-vous maintenant, ajouta-t-il pour conclure, pourquoi M. Thiers a eu raison de faire quitter au général Le Flô le portefeuille de la guerre pour lui faire reprendre l'ambassade de Saint-Petersbourg ;

Pourquoi vos journaux ont tort de parler sans

informations préalables, et tout-à-fait à la légère, d'hommes qu'ils auraient intérêt à connaître mieux que nous et qu'ils connaissent moins que nous ;

Pourquoi enfin le prince de Bismarck aurait préféré tout autre diplomate français à la cour d'Alexandre II ?

Ah ! monsieur, rien de plus dangereux rien de plus perfide dans une cour qu'un ambassadeur qui, à toute heure, en tous lieux, peut entrer chez le souverain sans se faire annoncer !

(Paris-Journal.)

#### UNE CRISE MONÉTAIRE.

Les esprits prévoyants commencent à se préoccuper, depuis quelques jours, de la possibilité d'une crise monétaire, dont les premiers symptômes se font déjà sentir. Cette crise, si elle se produit, sera temporaire, comme toutes les crises monétaires. Mais elle pourra être grave. Il est prudent de l'envisager, dès à présent, en face, et de s'y préparer.

Il y avait naguère encore en Europe deux grands réservoirs d'espèces métalliques : la Banque de France et la Banque d'Angleterre. On peut dire qu'aujourd'hui il n'en existe plus qu'un seul. Le réservoir de la Banque de France n'a pas disparu, mais il a été sensiblement réduit. D'ailleurs, il ne s'ouvre plus que pour l'Etat. La Banque d'Angleterre reste seule, avec quelques autres Banques moins importantes, pour faire face aux grosses demandes de numéraire qui peuvent se produire.

Or, la récolte des céréales, cette année, se trouve insuffisante dans l'Europe occidentale. C'est à l'Egypte, c'est à la Turquie, c'est à la Russie méridionale, c'est aux Etats-Unis qu'il faut demander le complément de blé qui nous est nécessaire. De là des envois de numéraire en Orient et en Amérique ; de là de petits assauts répétés, livrés à la Banque d'Angleterre depuis le commencement de septembre.

Ce n'est pas tout. L'industrie et le commerce, plus ou moins paralysés par la guerre, commencent à reprendre leur activité. Il leur faut faire des achats. Une partie de ces achats ne peuvent se solder qu'en numéraire. Les bénéfices viendront plus tard ; mais les déboursés viennent tout de suite.

Ce n'est pas tout encore. La France est en train de payer à la Prusse une énorme indemnité de guerre. On ne déplace pas en quelques mois des capitaux aussi considérables sans amener un trouble profond dans l'équilibre monétaire de l'Europe. Sans doute, tout n'a pas été payé en numéraire ; sans doute, le numéraire livré à la Prusse n'a pas été détruit. Mais il a changé de place : il a changé de mains. Une partie va rester plus ou moins longtemps enfouie dans le trésor de la couronne de Prusse. Une autre partie va rentrer dans la circulation, mais lentement, par mille canaux détournés.

M. Pouyer-Quertier, qui est un homme d'affaires, a vu le danger, et, ne pouvant l'éviter, il s'est efforcé du moins de l'atténuer, et surtout de l'ajourner. C'est ainsi qu'il a récemment payé 250 millions en traites au lieu de les solder en numéraire. C'est deux ou trois mois de gagnés ; mais, les trois mois expirés, il faudra que l'opération se règle.

Toutes ces causes réunies peuvent amener, pendant les derniers mois de 1871, une pénurie momentanée de métal dans l'Europe occidentale. La crise sera courte, nous l'espérons. La facilité actuelle des communications permet au numéraire de se porter vite là où il est demandé. L'équilibre ne peut donc pas être bien longtemps troublé.

Nous serons d'ailleurs sauvés par ces emprunts étrangers, et notamment par ces emprunts orientaux qu'on a longtemps regardés comme fort imprudents et fort dangereux. Une partie des sommes que nous allons payer à la Turquie et à l'Egypte, pour des achats de récoltes nous rentrera promptement sous la forme de coupons de la dette ottomane et de la dette égyptienne. La Russie méridionale, l'extrême-Orient, nous rendront également, sous diverses formes, le numéraire que nous aurons renvoyé.

Toutefois, si courte que soit la crise, il suffit qu'elle dure quelques mois ou même quelques semaines pour atteindre bien des intérêts. Il faut prévoir que le loyer des capitaux, si modeste en

ce moment, va monter. Déjà la Banque d'Angleterre, obligée à d'autant plus de prévoyance qu'elle reste seule pour faire face à la crise, vient d'élever son escompte de 2 à 3 p. 100. On prévoit une nouvelle augmentation, qui pourrait être encore d'un pour cent. La Banque nationale de Berlin annonce également l'élévation de son escompte à 5 p. 100.

Notre légèreté habituelle nous a fermé les yeux, pendant quelque temps, sur la gravité de cette situation et sur les conséquences qu'elle peut avoir. La Bourse de Paris et le monde financier, à la suite du succès de l'emprunt, n'ont pas montré une sagesse complète. On aurait dit, à voir l'entrain de la spéculation, que c'était nous qui recevions les deux milliards au lieu de les payer. Il est temps d'envisager les choses avec plus de sang froid et de sérieux. En finances comme en politique, nous avons perdu le droit d'être frivoles.

(Journal de Paris.)

M. le maire de La Roche-sur-Yon a reçu de M. le ministre de la guerre la lettre suivante qui, à plusieurs points de vue, offre un véritable intérêt :

« Versailles, le 20 septembre 1871.

» Monsieur le maire,

» J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, le 4 de ce mois, et par laquelle vous demandez que la garnison de la Roche-sur-Yon soit composée à l'avenir d'un bataillon d'infanterie, avec un état-major de régiment. D'un autre côté, M. E. Beaussire, député de la Vendée, par une lettre, en date du 8, insiste auprès de moi pour qu'il soit satisfait à cette demande.

» J'aurais été heureux d'assurer à la ville que vous administrez les avantages qu'elle retire de la présence dans ses murs d'une nombreuse garnison ; mais la plupart des corps de troupe vont, très-prochainement, être appelés à former des corps d'armée sur des points qui sont déjà déterminés, et, par suite, presque toutes les villes de garnison qui avaient des régiments entiers ou des états-majors de régiment, en seront dépossédées, et La Roche-sur-Yon ne sera point du très-petit nombre des places qui échapperont à cette mesure.

» Si néanmoins, plus tard, les circonstances me le permettaient, je m'empresserais de saisir l'occasion de satisfaire au vœu que vous m'avez exprimé. Il est possible d'ailleurs qu'il soit mis des bataillons de dépôt à La Roche-sur-Yon.

» Recevez, monsieur le maire, etc.

» Le ministre de la guerre,

» Général DE CISSEY. »

Pour les articles non signés : P. GODET.

## Faits Divers.

Le désarmement de la garde nationale est terminé à Lyon, à Saint-Etienne et à Nîmes. — Il continue à Toulouse.

— La santé de la reine d'Angleterre continue à causer d'assez vives inquiétudes. Un conseil de famille a même eu lieu. M. Gladstone y assistait.

— C'est aujourd'hui que doit avoir lieu à Rome la préconisation de Mgr Guibert, comme archevêque de Paris, cérémonie qui avait été remise à cause d'une légère indisposition de Sa Sainteté.

— On se souvient que nous avons, au grand honneur de la magistrature, remarqué que, parmi tous les gens de justice en fonctions dans les pays annexés, cinq seulement avaient consenti à servir la Prusse.

Voici les noms des renégats :

MM. Scheuch, vice-président du tribunal de Colmar, accepte de l'empereur Guillaume les fonctions de conseiller à la Cour de Colmar ;

Auguste Kern, ex-procureur impérial français à Saverne, devient conseiller à la cour allemande de Colmar ;

Dœllinger, ancien juge à Colmar ;

Schlumberger, ancien substitut du procureur général à Colmar ;

Le baron Klobber, ancien juge d'instruction français à Strasbourg, devient conseiller du tribunal impérial de Colmar.

— On vient de commencer, à l'Imprimerie nationale, le tirage d'un document contenant le chif-

fre officiel de nos pertes pendant la dernière guerre. En voici le résumé :

89,000 officiers et soldats ont été tués ou sont morts de leurs blessures. 26,000 ont péri à Forbach, Reischoffen, Borny, Gravelotte, Saint-Priest et dans les engagements qui ont eu lieu autour de Metz pendant les mois de septembre et d'octobre.

10,000 hommes sont tombés autour de Sedan. Les armées de la Loire, — corps de Chanzy et d'Aurelles de Paladines, — ont perdu 22,000 hommes ; le corps du général Bourbaki, 7,000 ; celui du général Faidherbe, 3,500 ; celui de Garibaldi, 1,600.

Les sièges de Strasbourg, Belfort, Phalsbourg, etc., ont fait 2,000 victimes ; celui de Paris, 17,000.

— On s'occupe d'organiser un nouveau corps d'armée avec les troupes qui, sortant de Paris et des camps environnants, vont aller occuper les départements récemment évacués. Ces troupes formeront le quatrième corps dont l'état-major, jusqu'à nouvel ordre, restera probablement à Paris.

Les troupes de Paris continueront à former le quatrième corps, et seront renouvelées, assure-t-on, tous les six mois. Les gardes républicains, les gendarmes et les sergents de ville resteront seuls à poste fixe.

A Saint-Denis, on s'apprête à célébrer par une ovation l'entrée du premier général français qui doit y venir prendre le commandement de la division préposée à la garde de la ville et des forts. La fanfare municipale prépare une aubade à cet effet.

— Nous lisons dans le *Journal du Bas-Rhin*, qui se publie à Strasbourg, un article tiré de la *Gazette de la Bourse*, qui signale un fait assez curieux :

La monnaie française est dans les usages de la place de Strasbourg, ce qui est assez naturel, et les banques officielles prussiennes, qui se sont établies dans le pays depuis l'occupation, sont obligées d'accepter cette monnaie au pair.

Or, par suite du paiement de l'indemnité, nos pièces affluent sur les places de Bruxelles et de Suisse, où, à ce que dit le correspondant du Bas-Rhin, elles perdent pas mal.

On a une pièce de 5 fr. pour un thaler 8 à 8 1/4 s. gr. Or, elle vaut couramment 1 thaler 10 s. gr. à Strasbourg, ce qui donne lieu à la représentation à cette banque et à ses succursales d'effets dont l'escompte ramène dans la circulation les pièces qui alimentent de nouveau cette spéculation.

Le comité de la Banque prussienne a bien décidé d'exclure de l'escompte les avantages tirés de cette spéculation ; mais sera-ce toujours facile de les reconnaître ?

Eh ! mon Dieu, si nos pièces les embarrassent, qu'ils nous les rendent !

— Une nouvelle étrange nous arrive de Bruxelles :

Il y a quelques jours, les grévistes de cette ville, s'apercevant que la caisse de secours était à sec, allaient forcément reprendre leurs travaux, au grand désespoir des débiteurs de genièvre et de faro, quand un secours inespéré leur arriva sous forme d'une lettre de crédit illimité, adressée au président de l'association gréviste, sur la Banque nationale de Belgique.

Cette lettre, datée de « Gastein, 8 septembre, » est signée : « Otto v. B. S. (87 G.) »

Voilà des initiales qui semblent diablement vouloir dire :

« OTTO DE BISMARCK-SHOENHAUSEN. » (N° 87 de la section germanique.)

M. Jules 606 aurait-il un collègue dans M. de Bismarck 87 ?

— Parmi les futilités de la tenue militaire, il faut citer la *hausse-col* qui, de même que les fontes dorées et les housses tigrées des officiers d'état-major, vient d'être supprimé. Déjà l'année dernière, au moment du départ de notre armée, les officiers, par ordre de l'empereur, furent dispensés de porter cet accessoire dispendieux et inutile.

Le *hausse-col*, qui est un reste de l'ancienne armure des chevaliers, remonte à plusieurs siècles. Autrefois, le roi instituait lui-même les colonels des gardes, en leur donnant de sa main une *hausse-col doré* et une pique. Cette forme de ré-

ception d'officiers s'introduisit peu à peu dans la troupe de ligne, et le hausse-col devint bientôt d'un usage général parmi les officiers de service.

Aujourd'hui il a disparu pour ne plus revenir.

— Une bien bonne décision de la commission chargée de la révision des noms des rues de Paris.

« Considérant que des changements trop fréquents dans la dénomination des rues, apportent un préjudice grave aux négociants, en les forçant à mettre hors de service un matériel parfois très-couteux, la commission décide : qu'il faut donner pour toujours aux rues des noms indiquant leur direction, et que, par conséquent, il y a lieu de les rebaptiser toutes. »

Et dire que c'est dans l'intérêt des commerçants que la commission a pris une semblable résolution !

— L'Espagne vogue décidément à pleines voiles dans les eaux du progrès : oyez plutôt :

Les courses de taureaux sont entrées à Madrid dans une voie toute nouvelle. Les toréadors ne se recrutent plus exclusivement dans le sexe fort.

De jeunes femmes et des enfants de douze à quinze ans sont entrés dans l'arène à la dernière représentation des *Campos-Eliseos*, où trois taureaux ont été frappés par deux héroïnes aussi fières que bien musclées : les sénoras Rosa Campos et Isabella Cutreros.

Désormais, la ménagère espagnole, mécontente de son boucher, pourra se passer la fantaisie d'aller tuer le matin le bœuf destiné au pot-au-feu du soir.

— LE PAYS OU L'ON SE MARIE LE PLUS. — Voulez-vous savoir quel est le pays où l'on se marie le plus ?... C'est le nôtre.

Nous avons 46 hommes mariés ou veufs sur 100, tandis qu'en Autriche il n'y en a que 39, en Angleterre 37 et en Belgique 34. La Prusse ne vient qu'en cinquième rang, 32.

Quant à l'âge moyen du mariage, nous tenons encore le premier rang avec l'Angleterre : 28 ans et demi chez nous, 28 chez les Anglais. Puis vient la Belgique avec 32 ans, la Prusse avec 33 ans et l'Autriche avec 34 ans.

— Saisi au vol au bal Bullier :

« Tu sais, ce pauvre Grelou, le clerc d'avoué, il est maintenant sur les pontons ! »

« Oui, mais au moins celui-là a droit à quelque indulgence. »

« Pourquoi cela ? »

« Crime d'avoué est à moitié pardonné. »

— INSTITUTION HARANT, rue de Jouy, 9.

Préparation aux écoles et aux baccalauréats. Rien n'est changé dans l'organisation des études qui a, depuis douze ans, assuré le succès de ses élèves dans les différents examens.

— La Caisse générale pour favoriser le développement du commerce, de l'agriculture et de l'industrie,

56, rue Laffite, à Paris,

prévoit sa clientèle qu'elle reçoit seule dès à présent, sans frais, toute souscription pour le *nouvel emprunt de la ville de Paris*, qui va s'émettre incessamment, et dont la prime varie déjà de 12 à 15 francs par titre.

Adresser trente francs par obligation au directeur, par lettres chargées, mandats-poste, bons sur Paris et valeurs cotées ou non cotées.

Toutes les sommes versées sont productives d'un intérêt de 6 pour 100 l'an, jusqu'au jour de l'émission (maison spécialement recommandée).

## Chronique Locale et de l'Ouest.

LES ÉLECTIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL.

M. Bury, conseiller sortant, pose sa candidature au conseil général pour le canton sud de Saumur.

M. Abellard, ancien sous-préfet, se présente aux électeurs du canton nord-ouest de Saumur.

M. Abellard a pour concurrent M. Voisin-Tessié, que nous avons déjà annoncé dans notre dernier numéro.

Le temps et l'espace nous manquent pour publier aujourd'hui notre réponse à la leçon d'histoire au point de vue révolutionnaire que M. Coulon

se donne la satisfaction de faire insérer ici, comme une réponse à nos articles concernant son rapport au conseil municipal dans la séance du 29 août.

M. Coulon a continué sa tactique qui consiste à éloigner l'attention du public du sujet du débat. Nos critiques étaient donc de nature à ne pas souffrir contradiction; nous en étions certain, comme nous le sommes d'avoir raison de M. Coulon sur le nouveau terrain où il s'établit.

Il revient à la Saint-Barthélemy et se donne l'air de s'appuyer sur des textes indiscutables. Nous les discuterons et nous osons dire d'avance que la bonne foi ne conclura pas comme lui.

Nous justifierons l'Eglise; il n'a point essayé de justifier la libre-pensée des crimes anciens ou récents qu'elle a enfantés. Ce serait peine perdue; il le sent bien.

M. A.

A Monsieur M. A., de l'ECHO SAUMUROIS.

Vous m'aviez promis une réponse complète et sincère. Je suppose que vous l'avez faite aussi complète que le comportait votre cause, et je ne doute point de sa sincérité : j'ai l'habitude de croire à la franchise de mon contradicteur.

Nos principes sont bien opposés, Monsieur, mais nous sommes d'accord sur un fait. Les mœurs de notre époque sont déplorables. Courage moral, dignité, fierté d'âme, patriotisme, tout s'est émoussé, amoindri, effacé depuis vingt ans, et, voyez, je suis loyal adversaire, je dirai avec vous, non pas depuis 1830, mais depuis 1835. Je n'aime pas plus que vous cette royauté bourgeoise, qui a commencé de dégrader l'esprit national, cette royauté sceptique, incapable de faire ou de préparer les grandes choses, et qui n'a su inventer que cette maxime des satisfaits : Enrichissez-vous ! Oui, c'est grâce à ce système d'égoïsme et de lâcheté, que le parjure du 2 décembre a trouvé une nation toute prête pour le despotisme et la corruption. Nous avons protesté en petit nombre, nous avons lutté, combattu; mais vous, vos évêques et vos cardinaux, vous avez trompé le peuple au nom de Dieu, vous avez appelé le parjure l'homme de la Providence. Qu'elle était profonde et implacable la haine que vous portiez à cette République acclamée traîtreusement par les de Falloux et les Montalembert !

En retour de l'aurole dont vous ceigniez le front du nouvel empereur, vous avez tout convoité, tout obtenu, vous avez pris toutes les positions; on ne vous demandait que des serments que vous ne refusiez point. Le catholicisme ultramontain a eu vingt ans de toute-puissance. Vous avez badigeonné, maçonné, regratté vos vieilles pierres, vous avez donné au culte un éclat qu'il n'avait jamais eu. Une armée de missionnaires ardents, éloquentes, habiles politiques, remuait la masse populaire; vous vous étiez emparés presque partout, par l'instruction primaire, de la classe illettrée et facile aux séductions; vous teniez en échec l'université elle-même par vos établissements sans nombre. Eh bien, que votre parti considère son œuvre; qu'il regarde cette France humiliée, épuisée de sang viril, que l'homme de Sedan a faite avec son concours et son appui politique !

Et vous affirmez que votre parti « peut d'autant moins être taxé d'ambition, qu'il y a quarante ans qu'il respecte la volonté de la nation » et qu'il ne veut rien sans elle ? Ah ! votre désintéressement nous est connu ! nous n'avons point oublié que le clergé a possédé les derniers serfs mainmortables; que, de 1815 à 1830, il a, du haut des chaires de vérité, accusé la nation de vol et de brigandage. Et quel crime avait commis la nation ? Elle lui avait retiré les biens immenses qu'il avait jadis partagés avec nos maîtres, les sauvages du Nord, et dont il ne se servait plus, depuis des siècles, que pour satisfaire son luxe, son ambition et ses vices. « Voilà la vérité, et notre antagoniste devrait songer que des hommes de bonne foi nous écoutent, et qu'il serait séant de les respecter. »

Savez-vous, Monsieur, ce qui a sauvé, et ce qui sauvera toujours notre patrie ? Les hardis penseurs du XVIII<sup>e</sup> siècle, les puissants rénovateurs de la Révolution, les grands poètes, les savants, le haut professorat, les initiateurs de la science sociale, ont semé des germes féconds de liberté, qui soulèvent périodiquement toutes les fanges et

rayonnent, splendides, aux yeux du monde étonné ! Voilà comment, malgré toutes nos corruptions, toutes nos turpitudes, le souffle de 1789 réchauffe encore le sang de nos poitrines.

Vous l'admirez, comme moi, cette fière génération de 1789, mais vous la regardez d'un faux point de vue. Il y a quelque chose d'introuvé, d'original, dans votre appréciation de l'esprit de cette époque immortelle. Vous avez inventé une idée.

1789, voulez-vous dire, n'a été si puissant que parce qu'il était catholique romain. Le P. Lorient vous aurait envié ce trait-là. La fameuse devise : Liberté, Egalité, Fraternité, maudite par la doctrine de Rome, n'a-t-elle donc apparue, pour la première fois, dans le monde, qu'en 1793 ? Mais tout le monde sait que sa vulgarisation date de l'époque que vous reconnaissez si glorieuse, car son origine est bien plus ancienne. Helvétius, Voltaire, Condorcet, Franklin, l'avaient apprise dans une initiation qui n'est point celle de l'ultramontanisme.

Si vous aviez dit que les réformateurs de 1789 à 1792 étaient des philosophes croyants, il est vrai, mais généralement sceptiques pour toutes les formes extérieures des cultes et les dogmes autoritaires, des moralistes revendiquant les droits de l'humanité, non plus comme catholiques ou protestants, mais au nom de Dieu et de la nature, vous auriez jugé parfaitement l'immense majorité des hommes politiques de ce temps-là.

Un de vos préjugés invétérés, c'est d'appeler incroyants, athées même, ceux qui n'acceptent point l'autorité dogmatique : c'est une faute, Monsieur, et c'est une injustice. On peut être croyant sans admettre un mot de vos dogmes, et vous ne soupçonnez pas combien il y a de croyants de 1789.

Une autre confusion d'idées, c'est celle-ci : L'enseignement dogmatique crée dans les âmes le sens religieux. Ce qui est vrai, c'est que le sens religieux est une noble faculté, naturelle, nécessaire, que développe une forte éducation morale, l'étude sévère du juste, du droit et du devoir, du beau idéal. Le sens religieux se trouve dans tout ce qu'il y a de grand et d'admiré, dans l'amour de la famille, de la patrie, de l'humanité, dans le dévouement et le sacrifice. N'avaient-ils pas le sens religieux, les Tyrtée, les Rouget de l'Isle, quand ils chantaient, dans leurs hymnes sublimes, l'amour sacré de la liberté et de la patrie ? Ce sens-là, vous ne l'avez plus, et la génération nouvelle s'est éloignée de vous. Vous vous êtes condamnés à l'immobilité, et tandis que vous croyez le monde endormi, le mot de Galilée retentit toujours : *E pur si muove !*

Un mot sur la Saint-Barthélemy.

Les catholiques, dites-vous, ont horreur des Saint-Barthélemy.

« A la nouvelle de la Saint-Barthélemy, dit Dulaure, la cour de Rome fit éclater une joie immodérée; elle ordonna des cérémonies religieuses pour remercier Dieu du succès de cet affreux complot, fit célébrer des messes solennelles, publier un jubilé... et exécuter de pompeuses processions, où assistaient le pape, les cardinaux, etc. »

« Le cardinal de Lorraine vint féliciter le pape Grégoire XIII, le sacré-collège, etc., des succès étonnants et incroyables qu'avaient eus les conseils que le St-Siège avait donnés, les secours qu'il avait envoyés, et les prières que Sa Sainteté avait ordonnées pour 12 ans. (De Thou.) »

J.-B. COULON.

On s'occupe de réorganiser complètement le corps de la gendarmerie départementale. L'effectif des compagnies serait augmenté et les chefs de brigade auraient désormais les attributions dont jouissent actuellement les commissaires de police cantonaux, dont les fonctions seraient supprimées. Les gardes champêtres se trouveraient placés sous leur dépendance.

Les conseils généraux seront saisis de cette question à l'ouverture de leur session, le gouvernement ayant l'intention de demander que les dépenses de formation et d'entretien de la gendarmerie incombent pour partie à l'Etat et pour partie aux départements.

Certains journaux ont annoncé que les timbres-poste de 5 centimes pouvaient être remplacés par

ceux de 10 centimes, coupés en deux. L'administration prévient le public que les lettres ainsi affranchies sont taxées, le timbre devant toujours être entier.

GARDE NATIONALE SÉDENTAIRE DE SAUMUR.

Il n'y aura pas de manœuvre dimanche prochain pour la garde nationale sédentaire; les tambours ne devront pas battre la retraite samedi 30 septembre.

Le commandant, FERMET.

PERCEPTION DE SAUMUR.

Les personnes qui ne paient pas leurs contributions par 12<sup>e</sup>, sont priées de se libérer des termes échus avant le 30 septembre.

En cas de non-paiement, des poursuites seront exercées.

Le Percepteur, VÉTAULT.

Pour chronique locale et faits divers : P. GODERT.

## Dernières Nouvelles.

Florence, 26 septembre. — Une dépêche de Rome, publiée par les journaux anglais, disant que les troupes occupent le pont Saint-Ange et bivaquent place Saint-Pierre, dans la crainte d'une invasion du peuple, est complètement fautive.

Rome, 26 septembre. — Le *Nuovo*, de Rome, croit savoir que le pape lancera prochainement une encyclique importante, où il sera question des nominations des évêques italiens.

Londres, 27 septembre. — La santé de la reine est sans changement.

A un meeting à Plymouth, les délégués des Chambres de commerce ont décidé de présenter une pétition demandant :

- 1<sup>o</sup> Que le gouvernement exigeât une notice d'une année avant la dénonciation du traité avec la France;
- 2<sup>o</sup> Qu'il ne conclût aucun traité de caractère rétrograde.

L'or n'a pas été retiré de la Banque, hier, pour l'Allemagne, par suite des négociations à ce sujet. On croit cependant que l'autre million sera envoyé, mais qu'il ne sortira pas de la Banque.

Pour les dernières nouvelles : P. GODERT.

## Bourse du 26 septembre 1871.

La Bourse est bien insignifiante aujourd'hui; l'emprunt de la Ville absorbe tout autre intérêt.

Le 3 0/0 et l'emprunt se maintiennent fermement dans les cours de la veille et plutôt avec une légère amélioration. La cote anglaise est insignifiante; alors elle est sans influence sur notre marché. — On croit plus fermement que jamais à une nouvelle hausse du taux de l'escompte; les baissiers appuient sur cette considération, mais ils perdent leur temps. — La baisse est faite, la spéculation est cependant à l'état d'expectative; mais il ressort de la nature des affaires qu'elle se tient plutôt sur le pied de l'offensive.

On paraît plus rassuré sur le sort de la liquidation; il semble qu'on soit plutôt porté à croire à une reprise vigoureuse. Le sort réservé à l'emprunt de la Ville ne saurait en tout cas manquer d'exercer une influence quelconque sur l'esprit du marché.

Le succès de cette opération est incontestable; l'empressement du public à se rendre à l'appel de la ville est déjà un fait acquis. On suppose le chiffre de la réduction; les optimistes prétendent que l'emprunt sera couvert de douze à quinze fois. Les pessimistes, naturellement beaucoup plus modestes, estiment qu'il sera trois fois couvert.

Faisons une moyenne de six fois au moins, et nous croyons être au-dessous du vrai.

Le succès est certain en tout cas, et certes on doit y croire, quand on voit les achats considérables qui se font journellement, et plus que jamais maintenant.

La nouvelle obligation paraît aujourd'hui pour la première fois sur la cote officielle; elle varie de 283 à 285 fr.

En Banque, le résultat est escompté de 4-50 à 4-75. La tenue de ce marché est meilleure qu'hier. Les fonds étrangers sont très-fermes, sans excepter même les fonds espagnols, soutenus qu'ils sont par les banquiers intéressés. On sait la prétention émise par le Trésor de conserver les capitaux non admis à la souscription. Il oppose aux réclamations qui lui sont faites les stipulations du cahier des charges; mais quand vit-on jamais qu'un souscripteur d'emprunt prit connaissance du cahier des charges ?

Il lit le prospectus, l'annonce de l'émission : cela lui suffit; il n'entre jamais plus profondément dans le vif de l'opération; et, en fait, une stipulation de cette importance demandait au moins les honneurs d'une observation spéciale dans l'annonce de la souscription.

**BOURSE DU 27 SEPTEMBRE.**

Derniers cours : 3 0/0	56.50	B.	0.10 c.
5 0/0	91.32	H.	0.05
Ville Paris 71	286.25		
Mobilier	236.15	B.	0.15
5 0/0 italien	60.40	H.	0.15
Gaz	680.00	H.	1.25
Foncier	987.50	s. v.	0.00
Générale	575.00	H.	1.25
Est	540.00	H.	11.25
Orléans	882.50	s. v.	0.00
Nord	987.50	B.	2.50
Lyon	898.75	H.	5.00
Midi	635.00	H.	5.00
Autrichiens	815.00	s. v.	0.00
Lombards	423.75	H.	5.00
Mobilier esp.	492.50	B.	5.00
Foncier d'Autr.	857.50		0.00
Atlantique	220.00	H.	10.00
Immobilière	92.50	H.	1.25
Suez	185.00	s. v.	0.00

**PENSIONNAT DE M<sup>me</sup> CAVELIER.**

La rentrée des classes aura lieu le 2 octobre pour les pensionnaires comme pour les externes.

**INSTITUTION DE JEUNES FILLES,**

Dirigée par M<sup>me</sup> MATHIEU, place de Nantilly, à Saumur.

La rentrée des pensionnaires et des externes est fixée au 2 octobre 1871.

Les cours pour les jeunes filles élevées dans leurs familles s'ouvriront le 3 octobre.

En vente chez Michel Lévy frères, rue Auber, 3, et à la Librairie-Nouvelle, boulevard des Italiens, 15 :

*La Guerre en province pendant le Siège de Paris, 1870-1871*; précis historiques par Charles de Freycinet, troisième édition. Un beau volume in-8°, avec des cartes du théâtre de la guerre. Prix : 7 fr. 50.

*Histoire diplomatique de l'Europe pendant la Révolution française*, par François de Bourgoing, première coalition, tome III de l'ouvrage. Un volume in-8°. Prix : 7 fr. 50.

*Lettres d'un Intercepté*, par A. de Pontmartin. Un volume gr. in-18. Prix : 2 fr. 50.

*Le Franc-Tireur, chants de guerre, 1870-1871*, par Jules Barbier, deuxième édition. Un volume grand in-18. Prix : 3 fr.

*Pourquoi?* par Alphonse Karr, brochure in-8°. Prix : 1 fr.

*Le Nouveau Monte-Christo* (suite et fin des Drames de Londres), par W. Reynolds. Un volume de la collection Michel-Lévy. Prix 1 fr.

*Les Trois Chapeaux*, comédie en trois actes, par Alfred Hennequin. Prix : 2 fr.

*Marceline*, drame en quatre actes, par Ch. de La Rounat. Prix : 2 fr.

*Les Portraits contemporains*, par Sainte-Beuve, viennent de paraître au complet en cinq volumes, chez les éditeurs Michel Lévy frères. Rien n'a été négligé pour maintenir cette publication à la hauteur des deux premiers volumes qui eurent tant de succès. Les notes et documents inédits, lais-

sés en grand nombre par l'auteur, font de cette édition définitive une œuvre entièrement renouvelée. Les détails piquants et anecdotiques, les correspondances intimes, les indiscrétions font revivre aujourd'hui dans cinq volumes de *Portraits contemporains*, toutes les grandes célébrités littéraires de ce siècle.

**EN VENTE**

Au bureau de L'ILLUSTRATION, 60, rue Richelieu, et chez tous les libraires.

1870 - 71

**LA GUERRE ILLUSTRÉE ET LE SIÈGE DE PARIS**

Un splendide volume gr. in-4° Jésus, de 560 pages illustré de plus de 460 Gravures, Cartes, Plans et Portraits.

**Prix broché : 12 francs**

1 franc 50 c. en sus pour recevoir franco.

Le livre que nous annonçons ici n'est pas un ouvrage conçu et publié après coup, à propos des événements dont l'origine remonte au mois de juillet 1870 : — c'est la réunion, en un magnifique volume, de toutes les livraisons d'un recueil périodique qui, paraissant deux fois par semaine depuis le début de la guerre contre la Prusse, a suivi pas à pas toutes les péripéties de la lutte et les a reproduites dans ses dessins, consignés dans son texte, avec cette complète impartialité, ce talent d'exactitude pittoresque dont les collaborateurs de *l'Illustration*, artistes

et écrivains, conservent depuis si longtemps le secret.

Cet ouvrage est donc le panorama le plus complet et le mieux exécuté que l'on puisse posséder :

Batailles, combats, épisodes militaires, épisodes du siège de Paris, types et scènes de mœurs, portraits d'hommes célèbres, cartes d'ensemble et plans spéciaux ; — tout est contenu dans ce beau livre, qui sort des presses de *l'Illustration*; ce qui nous dispense d'en faire ici plus longuement l'éloge.

La plume et le crayon se sont disputé la tâche de ne laisser passer aucun fait saillant sans le consigner dans ce vivant répertoire des faits militaires, politiques et autres, que la France a vus surgir depuis le commencement de la guerre.

Le nouveau volume de George Sand, *Journal d'un voyageur pendant la Guerre*, que publient les Editeurs Michel Lévy frères, est l'expression la plus éloquente de l'opinion publique sur les événements contemporains et la résistance en province. Mais ce qui ajoute à ces pages pittoresques et animées, un intérêt des plus vifs et des plus actuels, c'est l'inspiration nouvelle et imprévue de l'auteur du *Marquis de Villemer*. Un talent et un accent pleins d'indignation leur donnent un caractère personnel et agressif, qui en fait un véritable livre d'histoire et de polémique.

P. GODET, propriétaire-gérant.

# AU PETIT SAINT-THOMAS

27, 29, 31, 33 ET 35, RUE DU BAC, ET 25, RUE DE L'UNIVERSITÉ,

## A PARIS

Soieries unies et façonnées

Cachemires Français

Cachemires de l'Inde

Dentelles

Confections pour Dames

et pour Enfants

Fourrures

Lingerie

Mercerie

Passementerie

Rubans.

CORBEILLES DE MARIAGE

Les propriétaires de cette importante maison de Nouveautés ont l'honneur d'informer les dames de Saumur et du département de Maine-et-Loire qu'ils établissent à Saumur, rue Saint-Jean, 22, une succursale dans laquelle elles trouveront la collection complète des échantillons de toutes les marchandises vendues dans leur maison de Paris. Envoi à choix des marchandises ne pouvant s'échantillonner.

*Les prix de vente sont rigoureusement les mêmes qu'à Paris*

REPRÉSENTANTS : M. ET M<sup>me</sup> LORRAIN-BOUCHEREAU.

ENVOIS FRANCO A PARTIR DE 25 FRANCS.

Étoffes de fantaisie

Lainages

Indiennes et Jaconas

Mousselines Imprimées

Blanc de Fil

Blanc de Coton

Tapis, étoffes pour Meubles

Bonneterie, Ganterie

Chemises

Cravates et Foulards

Literie

TROUSSEAUX ET LAYETTES

Etude de M<sup>e</sup> DENIEAU, notaire à Allonnes.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE.

Par le ministère de M<sup>e</sup> DENIEAU, **DEUX FERMES, AU VAU-DE-CHEVRÉ.**

Commune de la Braille et par extension commune de Brain-sur-Allonnes.

Contenant ensemble environ 80 hectares en terre, vignes, prés, landes et bois-taillis.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, audit M<sup>e</sup> DENIEAU, notaire. (278)

Etude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

Quatre-vingt-dix ares environ de terre et vigne, avec maisonnette, situés à la Croix-des-Sables, commune de Baigneux, joignant MM. Cléret, Bottereau-Lebrun, M<sup>me</sup> V. Salmon, MM. Meschin et Goslard.

S'adresser à M. ROSSIGNOL, propriétaire à Pocé, ou à M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire. (255)

Etude de M<sup>e</sup> ROULLEAU, notaire à Fontevault.

**VENTE MOBILIÈRE**

Après décès.

Le dimanche 1<sup>er</sup> octobre 1871, à midi, et jours suivants, M<sup>e</sup> Rouleau, notaire procédera, en la demeure où est décédé à Fontevault le docteur Le Ber, à la vente de tout son mobilier et des volumes composant sa bibliothèque.

On vendra :

Le dimanche et le lundi, — les meubles, linge, argenterie, porcelaine, meubles de salon, tapis ;

Le mardi, — la bibliothèque comprenant ouvrages de médecine, d'histoire, littérature, sujets religieux, romans contemporains, journaux illustrés.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

**ON DEMANDE A EMPRUNTER**

Pour le 1<sup>er</sup> novembre 1871.

Une somme de **13,000 fr.**

Première hypothèque sur biens ruraux.

S'adresser à M<sup>e</sup> DENIEAU, notaire à Allonnes. (279)

M<sup>e</sup> DENIEAU, notaire à Allonnes, demande de suite :

1<sup>o</sup> Un principal clerc capable de faire tous les actes courants ; Et 2<sup>o</sup> Un jeune homme commençant les études notariales.

**A LOUER**

Présentement,

APPARTEMENTS AU 1<sup>er</sup>, avec cave et grenier.

S'adresser à M. Gaborit, négociant rue Saint-Jean, ou à M. Poisson, négociant rue Petite-Bilange. (263)

**A VENDRE**

OU A LOUER

UNE MAISON, située au Petit-Puy, composée de plusieurs chambres.

S'adresser à M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur. (180)

**A LOUER**

PRÉSENTEMENT,

UNE MAISON, située à Saumur, quai de Limoges, avec cour, écurie, remise et vastes magasins.

S'adresser à M. FORGE. (89)

M. GUILLEMÉ, papetier, demande un apprenti. (243)

**FABRIQUE D'ENCRE**

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

**Nouveautés.**

MAISON GABORIT.

On demande un apprenti.

**PÊCHE ET CHASSE**

Sur la rivière d'Aulhion.

Les personnes qui désirent des licences de pêche ou de chasse, sur la rivière d'Aulhion, peuvent s'adresser à M. BUREAU, maître de pêche à Saint-Lambert-des-Levés. (257)

**GUÉRISON DES CORS AUX PIEDS**

M. MARILLET DE LA DAVIÈRE, **Pédicure**, se trouve à Saumur tous les samedis, de 11 heures à 2 heures, hôtel de la Promenade, rue Beaurepaire. (281)

POUR ÉVITER LES CONTREFAÇONS DU **CHOCOLAT-MENIER** IL EST INDISPENSABLE D'EXIGER LES MARQUES DE FABRIQUE avec **le véritable nom.**

1867 PARIS 1867

**J.V. BONN**

EAU DENTIFRICE

PERFECTIOMNÉ DU DOCTEUR

Pourrisseur breveté de S. M. l'Impératrice

Ces Produits sont vendus 40 pour cent moins cher que les produits analogues : au point de vue du parfum et des propriétés, ils ne le cèdent en rien aux spécimens les plus renommés, si même ils ne les surpassent.

Chez les Coiffeurs et Parfumeurs, — Paris, Provence, Strasbourg, — GROS, DÉTAIL, 44, rue des Petites-Bourges, PARIS

Saumur, imp. de P. GODET.